

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	26 septembre 2023
Délibération N°	10
Date de la convocation	15 septembre 2023
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Alain COMBES,  
Nicole MORERE

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à MME PESTEIL)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME WEBER)  
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme WEBER)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Daniel ROBEQUAIN (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)  
François VINCENT (pouvoir à MME PESTEIL)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230926-20230926-10-DAF-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Objet : 7 - 10 - Validation des dossiers passées en non-valeur

Le 26/09/2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 5 septembre 2023 ont validé l'admission en non-valeur des 37 dossiers présentés, pour un montant total de 96 780.09 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 5 septembre 2023, de valider l'admission en non-valeur des 37 dossiers présentés, pour un montant total de 96 780.09 €.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

  
CA du 26/09/2023  
(Service contentieux - MBO)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230926-20230926-10-DAF-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ar

GO